

Sur le procédé

## SKINReflex

**Famille de produit/Procédé** : Complément d'isolation thermique sous couverture par barrière radiante

**Titulaire :**

**Société WINCO TECHNOLOGIES**

Technopôle Saint-Brieuc Armor  
5 Rue Sophie Germain - 22440  
PLOUFRAGAN  
Tél. : 02 96 78 79 80  
Email : [contact@winco-tech.com](mailto:contact@winco-tech.com)  
Internet : [www.winco-tech.com](http://www.winco-tech.com)

**Distributeur :**

**Société EDILIANS SAS**

65 Chemin du moulin Carron  
69570 Dardilly  
Tél. : 0 810 148 223  
Email : [hot.line@edilians.com](mailto:hot.line@edilians.com)  
Internet : [www.edilians.com](http://www.edilians.com)

### AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

**Groupe Spécialisé n° 20** - Produits et procédés spéciaux d'isolation

**Versions du document**

Description	Rapporteur	Président
Extension commerciale à l'Avis Technique 20/16-370_V2	CHERKAOUI Hafiane	SPAETH ELWART Yves

**Avis du Groupe Spécialisé**

Compte tenu des engagements :

- de la société WINCO TECHNOLOGIES de ne fournir à la société EDILIANS SAS, en vue de la commercialisation sous la dénomination SKINReflex, que le procédé SKYTECH PRO XL,
- de la société EDILIANS SAS, de ne distribuer sous l'appellation commerciale SKINReflex, que le procédé SKYTECH PRO XL que lui fournit la société WINCO TECHNOLOGIES.

Le Groupe Spécialisé n° 20 - Produits et procédés spéciaux d'isolation de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques, a formulé sur le procédé SKINReflex, le même Avis que celui formulé sous le n° 20/16-370\_V2 aux mêmes conditions et pour la même durée.

Cet Avis Technique sera rendu caduc par dénonciation de l'une des parties.